



Doc. 15363
25 septembre 2021

Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 29

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.5, remplacer les mots «l'utilisation par l'Arménie d'Arméniens de différents pays comme combattants étrangers» par les mots suivants:

«et la participation présumée de volontaires d'origine arménienne, ressortissants de pays tiers, du côté arménien.»

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
AGHAJANYAN Eduard, Arménie, NI
BAGHDASARYAN Nazeli, Arménie, NI
GHAZARYAN Sona, Arménie, NI
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2021 - Quatrième partie de session

